

**2022 DASES/DDCT 39** : Subventions (222.140 euros) et conventions à douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.

**Association de solidarité et d'Information pour l'Accès aux droits des étrangers non communautaires (ASIAD)**

**Montant du financement : 10.000 €**  
(reconduction)

## **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

### 1\* **Situation juridique**

- **Statut juridique** : association créée en mars 2000, dont le siège social est situé 21 ter rue Voltaire (11e).
- **Objet statutaire** : « soutenir les démarches des associations d'immigrés dans le domaine de la solidarité internationale de développement en général, et d'intervenir en leur faveur en France, en Europe et dans les pays d'origine, tout en œuvrant pour la mise en place d'un réseau de solidarité ».
- **Bureau du conseil d'administration** (CA du 13/02/2021) : Thierry ERAUD (Président), Roger FLAMENT (Trésorier), Mamadou M'BODJE (Secrétaire).

2\* **Activités de l'association** Elle mène des activités d'information, d'orientation et d'accompagnement des populations d'origine étrangère et des personnes en situation d'exclusion dans leurs démarches administratives auprès des services publics. Des permanences sociojuridiques et des séances collectives d'information sont assurées au siège de l'association.

### 3\* **Situation financière de l'année 2020**

- **Bilan** : 93,16 €.
- **Compte de résultat** : l'exercice 2020 s'est traduit par un résultat déficitaire de 1.393,52 €. Les charges se sont élevées à 12.000 € entièrement constitué d'achats et de services extérieurs, et les produits à 10.606,48 €, constitués à 94 % de subventions d'exploitation.

## **PRESENTATION DES ACTIONS**

4\* **Intitulé des actions** : accès aux droits et citoyenneté ; permanences, informations collectives.

### 5\* **Présentation de l'action**

- **Objectifs des actions** : accompagner vers l'accès aux droits et la citoyenneté, et favoriser l'intégration du public visé dans le cadre des activités d'information, de soutien et d'aide aux démarches administratives ; actions collectives visant à informer sur l'environnement de l'accès aux droits et à la citoyenneté, les devoirs et les droits par la connaissance de la législation et des procédures de droit commun,...
- **Modalités de mise en œuvre** : à partir d'entretiens téléphoniques assurés tous les mercredis après-midi, des rendez-vous sont pris au siège de l'association. Les personnes sont reçues dans le cadre de permanences sociojuridiques quotidiennes. Ces permanences accueillent des personnes en quête d'information sur les difficultés qu'elles rencontrent. En fonction des situations, une orientation, un accompagnement ou un suivi sont proposés pour engager les démarches

nécessaires et notamment l'élaboration de courriers. Pour mener à bien son action de médiation socioculturelle, l'association collabore étroitement avec le CATRED, ISM, Droits Devant associations subventionnées par la Ville de Paris. Les actions collectives permettent de faciliter les interactions en s'appuyant sur des compétences diverses : droit de vivre en famille, égalités des chances, accès aux soins, nationalité, développement social, ... Les échanges qui prennent source dans le traitement des problèmes posés en matière d'accès aux droits fondamentaux ont débouché sur l'information et la sensibilisation du public sur différents thèmes (histoire de l'immigration, droit d'asile, nationalité française, droits sociaux).

- Moyens mis à disposition des projets :  
Équipe : sept bénévoles qualifiés et formés par l'ASIAD.  
Équipements : locaux situés 21 Ter rue Voltaire (11e).

6\* Bilan de l'action réalisée 2020. 360 personnes (411 en 2019) ont sollicité le soutien de l'ASIAD dans le cadre de la permanence téléphonique : 79 personnes ont été réorientées, 76 personnes ont bénéficiées d'information sans rendez-vous personnalisé, 205 personnes ont été reçues dans le cadre de la permanence sociojuridique. Parmi les personnes accueillies, 107 personnes ont bénéficié d'un suivi individualisé ciblé et 98 d'un suivi coordonné plus approfondi. Les demandes les plus souvent abordées et traitées dans ces permanences concernent la régularisation des titres de séjour (101), la demande de carte de résident (97) et la demande d'asile (43).

7\* Budget prévisionnel 2022 des actions d'aides à l'accès aux droits

| <b>CHARGES</b>                        | <b>PRODUITS</b>                      |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Achats<br>2.950 €                     | Ville de Paris (DASES)<br>7.000 €    |
| Services extérieurs<br>3.300 €        | Ville de Paris (DDCT)<br>3.000 €     |
| Autres Services extérieurs<br>7.750 € | Aides privées (fondation)<br>3.000 € |
|                                       | Prestations de services<br>1.000 €   |
| <b>TOTAL</b><br><b>14.000 €</b>       | <b>TOTAL</b><br><b>14.000 €</b>      |

## **PROPOSITION DE FINANCEMENT**

- 1\* Montant sollicité : 10.000 € (71 % du coût total du projet)
- 2\* Montant proposé par la Ville de Paris : 10.000 € (71 % du total) dont 7.000 € de la DASES et 3.000 € de la DDCT/SEII.

L'association a bénéficié depuis 2018 d'une subvention annuelle de 7.000 € de la DASES SEPLEX et de 3.000 € de la DDCT SEII.